

2627e SEANCE

QUARANTIEME ANNEE

15 novembre 1985

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Communiqué officiel	3

S/PV.2627

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de Résolutions et décisions du Conseil de sécurité. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2627e SEANCE

Tenue à New York le vendredi 15 novembre 1985, à 10 h 30.

Président : M. Richard A. Woolcott (Australie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Madagascar, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Communiqué officiel

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général à la place d'un compte rendu sténographique :

"A sa 2627e séance, tenue à huis clos le 15 novembre 1985, le Conseil de sécurité a examiné son projet de rapport à l'Assemblée générale pour la période du 16 juin 1984 au 15 juin 1985. Le Conseil a adopté le projet de rapport à l'unanimité."
